

1 INTRODUCTION

Une équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants, assurer le suivi de traitements en cours, etc.

QUELQUES GRANDS PRINCIPES

- *Il faut être capable de prendre les bonnes initiatives face aux mille et un bobos qui peuvent survenir au quotidien... Mais aussi être conscient de ses limites, des risques liés à une réaction inadaptée et ne pas hésiter à passer le relais aux spécialistes.*
- *Pour des raisons évidentes de coordination et de cohérence de la gestion de la santé, il est important qu'une personne, compétente et responsable, soit désignée pour s'occuper en priorité de la boîte de soins, de l'infirmerie, des fiches de santé et des soins.*
- *Idéalement tout participant (enfant, jeune et membre de l'équipe d'encadrement) complète une fiche de santé. La structure d'accueil s'organise pour être en possession, avant le démarrage des activités, des fiches complétées.*
- *La plainte d'un enfant peut être la traduction d'un mal-être passager, qui pourra être résolu par un échange et une prise en compte de ses maux, petits ou grands.*
- *De manière générale, n'administrez pas des médicaments hors prescription médicale explicite. Un mauvais choix ou un médicament trop vite donné peuvent masquer les symptômes et avoir des conséquences plus ou moins graves.*
- *En cas d'accident et d'urgence, il est primordial d'assurer, avant tout, la sécurité du groupe et d'appeler des secours.*

2 ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS



Pour connaître le cadre juridique concernant l'administration de médicaments voir page 44

TRAITEMENTS EN COURS ET CAS SPÉCIFIQUES

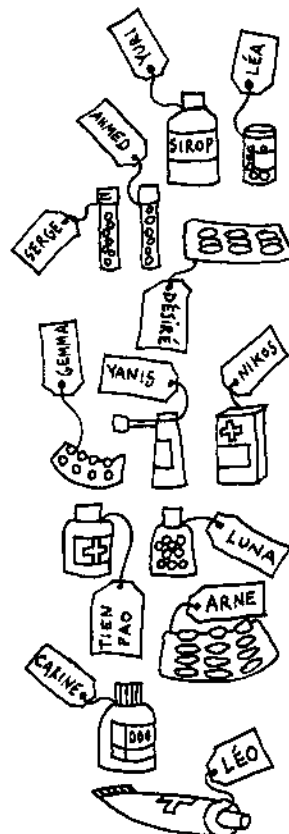
Il arrive qu'un enfant ou un jeune soit sous traitement médical avant l'activité ou qu'il souffre d'une maladie qui nécessite un traitement régulier ou ponctuel.

Dans ce type de situation :

- si le parent ou le tuteur a jugé le participant autonome dans sa prise de médicament, il le consigne par écrit ;
- si le participant n'est pas jugé autonome, l'encadrant pourra assurer le suivi du traitement sur base de la prescription médicale s'il en est capable.

Quelle que soit la situation, parents, encadrants et participants doivent se sentir à l'aise et sereins vis-à-vis de cette médication durant la prise en charge. Les informations préalables et consignées par écrit sont indispensables.

Attention : quand on parle de « médicament », on inclut aussi les produits qui relèvent de l'homéopathie, de la phytothérapie, de l'aromathérapie (traitement avec des huiles essentielles).



Les médicaments de plusieurs participants ne peuvent pas être mélangés. Ils sont étiquetés au nom de l'enfant et ne sont pas rangés dans la boîte de soins.

Pour tout soin particulier (on pensera notamment aux enfants ou aux jeunes souffrant d'épilepsie, d'asthme, d'allergies...),

il convient d'organiser un échange avec les parents afin de mettre en place les conditions nécessaires pour le bien-être de l'enfant et pour qu'il puisse participer aux activités. (*Voir chapitre 8 consacré à l'inclusion*)

DANS TOUS LES CAS :

- Il faut informer au préalable les parents sur les compétences du personnel d'encadrement : préciser si les encadrants possèdent ou non une qualification en soins infirmiers.
- Les médicaments ainsi apportés seront accompagnés **d'une prescription médicale**¹. Idéalement, ils seront préparés par les parents dans un semainier avec le nom, le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments.
- L'encadrant doit respecter scrupuleusement les consignes. S'il a un doute, il prend contact avec le médecin traitant ou le parent.
- Les médicaments de plusieurs participants ne peuvent pas être mélangés ni partagés avec d'autres participants. Ils sont étiquetés au nom de l'enfant et ne sont pas rangés dans la boîte de soins.
- L'encadrant s'assurera de la prise des médicaments par l'enfant et le consignera dans le carnet de soins.
- En cas de quantité insuffisante du produit en cours de traitement, l'organisateur prendra contact avec le médecin traitant pour obtenir une prescription. Dans l'idéal, les parents auront prévu une ordonnance supplémentaire pour faire face à cette situation. Si le médecin traitant n'est pas joignable, un suivi sera assuré par un médecin local.



Dans beaucoup de cas, les parents n'ont pas de prescription médicale quand ils confient l'enfant et ils demandent aux encadrants de poursuivre un traitement en cours. Face à ces situations, pour quand même assurer un cadre, nous demandons aux parents de remplir une autorisation parentale pour l'administration de ce(s) médicament(s). Quelle est la valeur juridique d'un tel document ?

Il n'en a malheureusement aucune... Il ne peut pas décharger la responsabilité éventuelle de l'animateur qui a administré ou non un médicament.

Cependant, ce document est toujours mieux que rien. En effet, si un dommage a été commis ainsi qu'une faute et qu'il existe un lien causal entre les deux et qu'une responsabilité doit être établie, ce document pourrait être d'une utilité. Si l'affaire devait arriver devant le juge, celui-ci devrait prendre une décision quant à la responsabilité sur base de différents éléments. Lors de l'analyse du dossier, au cas par cas, le juge appréciera la responsabilité en fonction des différents éléments en présence et pourra prendre en compte ou non le document signé par les parents. Toutefois, il n'en a pas l'obligation. Ce document pourrait être un « élément de preuve » qui établirait que l'animateur a pris toutes les précautions pour agir en bon père de famille.

En conséquence, comme l'indique le protocole soin de santé, une prescription est obligatoire pour l'administration de médicaments. Elle doit donc être toujours exigée. En cas d'absence du document au moment du départ et en dernière alternative, les animateurs peuvent à défaut proposer une « autorisation parentale », comme pis-aller.

ADMINISTRATION LIBRE

A priori, toute administration libre de médicaments est interdite, néanmoins en connaissance des besoins du terrain, dans certaines conditions (*voir chapitre 5 sur les Bosses et les bobos*) certains médicaments (Paracétamol, antiseptique, pommade apaisante pour bleus et piqûres sur avis médical ou du pharmacien) pourront être donnés si la situation le requiert pour le bon déroulement des activités et le bien-être de l'enfant ou du jeune. Il est important que les parents soient tenus au courant de cette possibilité via le règlement d'ordre intérieur ou via la fiche médicale qu'ils remplissent.

¹- Voir modèle en page 54

BON, JE PEUX QUAND MÊME DONNER UNE ASPIRINE OU UNE PASTILLE POUR LA GORGE, ÇA N'A JAMAIS TUÉ PERSONNE !

Le recours aux médicaments n'est pas autorisé et ce pour plusieurs raisons :

L'encadrant n'est pas formé à poser un diagnostic. Il risque donc de passer à côté d'un réel problème de santé. Répondre à une douleur par un médicament est un réflexe qu'il est préférable d'enrayer : il est plus judicieux d'attaquer la cause du mal que de la recouvrir (fatigue, refroidissement, mal-être...).

Les réactions allergiques sont de plus en plus fréquentes. Le corps est un organisme doté de défenses naturelles suffisantes dans beaucoup de cas. Perturber son fonctionnement avec des médicaments superflus, donnés à la légère, peut avoir des effets à long terme non négligeables.

OK, MAIS ALORS QUE FAIRE QUAND UN ENFANT A UN SIMPLE MAL DE TÊTE OU DE GORGE PAR EXEMPLE ?

Voir chapitre 5 dans les rubriques maux de tête ou mal de gorge pages 63 et 67.

MOI, JE DONNE DU « SIROP MAGIQUE » AUX ENFANTS. EN FAIT, C'EST DE LA GRENADINE, MAIS LA PLUPART DU TEMPS, ÇA MARCHE ! JE PEUX ?

L'effet placebo est la réaction du corps suite à la prise de ce que l'on croit être un médicament. C'est donc un phénomène psychosomatique.

Donner de la grenadine en la présentant comme un médicament risque d'encourager le réflexe « J'ai mal, donc j'ai besoin d'un médicament », qui n'est pas souhaitable, en particulier chez les enfants. Il est préférable de favoriser le bien-être au travers d'une relation bienveillante : être à l'écoute, rassurer, divertir. Et si offrir un verre de grenadine, en le présentant comme de la grenadine et non comme un médicament, peut faire du bien à l'enfant, pourquoi pas !

3

ORGANISATION MATÉRIELLE

L'ESPACE DE SOINS OU « L'INFIRMERIE »

Il s'agit d'un endroit tranquille et confortable où, d'une part, on prodigue les soins et où, d'autre part, un enfant qui ne se sent pas bien peut se reposer sous la vigilance et la bienveillance d'un adulte.

C'est l'espace où sont centralisés la boîte de soins, les trousseaux de soins ou de secours, le carnet de soins et les fiches de santé individuelles. Étant donné qu'avant d'entamer les soins, le lavage des mains est indispensable, ce lieu est choisi à proximité d'un évier. L'utilisation d'un GSM ou l'accès facile au téléphone est également souhaitable.

LE CARNET DE SOINS

Le carnet de soins est un cahier où sont répertoriés l'ensemble des soins donnés à chaque enfant, ainsi que le jour et l'heure du soin. Il constitue un outil essentiel pour pouvoir communiquer

aux parents et au sein de l'équipe d'encadrement à propos de l'état de l'enfant et/ou à propos d'un éventuel accident. Il doit être rigoureusement tenu à jour. Il permettra de suivre l'évolution des incidents de santé et de faire le lien avec les parents ou un médecin dans les cas plus délicats.

Exemple des principales rubriques à mentionner dans un carnet de soins

Nom de l'enfant	Objet de la plainte / description de l'accident *	Date et heure de l'intervention	Description du suivi / des soins prodigués / des produits utilisés	Contact pris avec les parents et quand**	Nom du soignant

* En cas d'accident : préciser l'heure et l'endroit de l'accident, les circonstances, les personnes présentes et le type de blessure.

** En cas de problème de santé, un contact devra être pris avec le parent directement ou non (à évaluer en fonction de l'âge de l'enfant, du contexte, de la gravité...).

LA FICHE DE SANTÉ

La fiche de santé regroupe l'ensemble des informations quant à l'état de santé du participant, à ses besoins et à tout renseignement utile à l'organisation des activités. Elle doit être établie pour chaque enfant préalablement, par les parents (ou le médecin traitant).

Les fiches doivent être facilement accessibles et rangées de manière fonctionnelle afin de pouvoir en disposer immédiatement en cas d'urgence. Les renseignements que la fiche contient peuvent être utiles au médecin, à la personne chargée des soins, mais aussi aux encadrants pour adapter leur attitude lors des activités ou lorsqu'une difficulté est rencontrée.

Il est important que toutes les fiches de santé soient consultées par les responsables de l'accueil et de l'infirmerie avant le début des activités et, éventuellement, de prendre un contact personnel avec certains parents ou avec le médecin pour préciser ou compléter certaines informations. Ce temps de préparation donne aussi l'occasion aux organisateurs de voir si ce qui est demandé (administration de médicaments, traitements spécifiques...) est compatible avec l'organisation de la structure d'accueil, et d'en discuter avec les parents et/ou le médecin de famille.

La fiche est utilisée par l'équipe d'encadrement dans le respect de la loi sur la vie privée. Aucune information ne peut donc faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins. De même ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées à quiconque à l'exception du corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant².

L'ensemble de l'équipe d'encadrement complète également une fiche de santé avant le début des activités.

Exemple de fiche de santé à la page 51-52

LA CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est demandée dans les pharmacies et les hôpitaux.

La carte d'identité électronique est délivrée à tout Belge lorsqu'il a atteint l'âge de 12 ans. Elle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour les initiatives d'accueil résidentiel (type séjour ou camp), il est utile de récolter les cartes d'identité de chaque participant au moment du départ et de les conserver en lieu sûr de façon à en disposer facilement en cas de besoin... et de pouvoir les remettre à leur propriétaire en fin de séjour.

A défaut et en complément, il est conseillé de demander aux parents une vignette de mutuelle à joindre, par exemple à la fiche santé, ou la carte ISI+ délivrée gratuitement par les mutuelles.

L'AUTORISATION PARENTALE

Il est fortement recommandé de compléter et faire signer une autorisation parentale en cas de voyage à l'étranger. En effet certains pays exigent ce document dans le cas où l'enfant ne voyage pas avec ses parents (à vérifier sur www.diplomatie.belgium.be/fr). En outre, on pourra y préciser les mesures qui seront prises en cas d'urgence par les encadrants.

Exemple d'autorisation à la page 53

²- Voir au chapitre 1 sur le devoir de discrétion, page 20

LE LISTING TÉLÉPHONIQUE

Afin de pouvoir parer rapidement à toute éventualité, il est important d'avoir à portée de main une série de coordonnées utiles. Préparez soigneusement une liste des numéros de téléphone utiles correspondant à l'endroit où vous vous trouvez (médecin, infirmière, pharmacien, responsable des soins,

coordinateur, médecins et pharmacies de garde...) mais aussi plus généraux (services d'urgence, police, pompiers, Centre Antipoisons).

Cette liste sera utilement affichée dans un endroit visible et connu de tous mais également reproduite pour chaque encadrant et chaque trousse de soins.



Contacts à prévoir



Aide en cas d'urgence : 112

Ce numéro peut être formé gratuitement à partir de tout GSM, partout en Europe.

Médical :	112
Police :	101
Pompiers :	112
Police locale :
Médecin le plus proche :
Service de garde médicale :
Hôpital le plus proche (nom, adresse et n°) :
Info/conseil :
Centre Antipoisons :	070 245 245
Centre des brûlés :	02 268 62 00
Pharmacie :
Responsable de l'institution / de l'association / du groupe (nom et n° de gsm) :
Encadrants (nom et n° de gsm) :



LA BOÎTE DE SOINS : À AVOIR SUR PLACE

Son contenu doit permettre de dispenser les premiers soins et de gérer les questions de santé de la vie quotidienne.

Une boîte de soins doit être, clairement identifiée comme tel. Elle est étanche et contient tout le matériel nécessaire à la gestion des soins. Elle est disposée à un endroit facilement accessible, au sec, à l'abri de la chaleur et hors d'accès des enfants (de préférence dans le local prévu à l'exécution des soins). Elle sera en permanence disponible dans ce lieu qu'elle ne quittera pas.

Le rôle de la boîte de soins n'est évidemment pas destinée à se substituer au médecin ni au pharmacien.



Contenu-type de la boîte de soins à avoir sur place

CONTENU-TYPE DE LA BOÎTE DE SOINS

Cette liste est donnée à titre indicatif, afin de donner des repères aux organisateurs. Le contenu doit évidemment être adapté en fonction du public accueilli, des circonstances et des lieux particuliers.

Ce contenu médical sera utilement complété par un «mode d'emploi» (voir modèle tableau page 50) de la boîte de soins et une liste des numéros de téléphone utiles.

Hygiène

- Gants à usage unique : à utiliser à chaque manipulation.
- Flacon d'alcool à 70° pour désinfecter le petit matériel (ciseaux, pince à échardes...) / Tampons alcoolisés : à ne pas utiliser pour la désinfection des plaies.
- Sacs en plastique : pour placer les déchets.

Facultatif :

- Couverture de survie isotherme : pour protéger du froid un blessé ou un malade.
- Serviettes hygiéniques
- Peigne à poux

Echardes - corps étrangers

- Pince à épiler : pour retirer les échardes
- Pince à tiques



Ôter la tique en plaçant la pince au niveau de la tête, sans comprimer le corps

Plaies et brûlures

- Savon doux liquide (ph neutre) : pour nettoyer une plaie. Un lavage correct avec du savon doux suffit, il n'est pas nécessaire d'utiliser un antiseptique.
- Gants de toilette jetables ou carrés de tissus propres : pour nettoyer les plaies.
- Antiseptique (de type Chlorhexidine). Le spray ou les doses à usage unique sont recommandés.
- Sérum physiologique : solution stérile pour le nettoyage, entre autres, des yeux et des oreilles.
- Assortiment de pansements individuels hypoallergéniques.
- Bande de gaze élastique (4 m x 6 cm) : pour maintenir un pansement, il existe des bandes auto-adhérentes qui peuvent s'avérer pratiques.
- Compresses stériles (10 cm x 10 cm) : pour désinfecter et/ou protéger une plaie ouverte.
- Compresses stériles (5 cm x 5 cm) : pour désinfecter et/ou protéger une plaie ouverte.
- Rouleau de sparadrap (hypoallergénique si possible).
- Bande Velpeau : pour soutenir une articulation, maintenir un pansement.
- Paire de ciseaux à tissu.
- Aiguilles: pour percer les cloques.
- Epingles de sûreté : pour fixer les bandes.

Facultatif mais utile en cas d'activité spécifique :

- Pansements pour les ampoules.
- Assortiment de pansements hydro-colloïdes : uniquement pour brûlures et pour les cloques ou ampoules.

Piqûres d'insectes

- Pommade calmante spécifique pour les piqûres d'insectes.

Fièvre – Douleur

- Thermomètre digital
- Paracétamol : anti-douleur et anti-fièvre, en sirop (pour les moins de 6 ans) ou en comprimés. Les doses dépendent de l'âge de la personne concernée (pour le dosage, voir chapitre 5 « Bosses et bobos »).
- Gobelets en plastique
- Compresse à refroidir (cold pack) : pour soulager les hématomes, les piqûres d'insectes, les entorses, les torticolis... et pour limiter les dégâts.

Protection solaire

- Crème solaire indice élevé (50), hypoallergénique et de préférence à filtre minéral.

Autres

- Grand foulard ou triangle en coton (pour « emballer » un membre, par exemple)
- Lampe de poche
- Liste des numéros d'urgence
- **Mêmes en santé**

Conseils de rangement

- Effectuer un rangement logique des composantes de la boîte.
- Séparer les différentes catégories de composants dans des compartiments bien distincts :
 - hygiène,
 - plaies,
 - brûlures, hémorragies,
 - etc.
- Contrôler régulièrement le contenu de la boîte de soins pour remplacer immédiatement les produits qui sont périmés ou utilisés. Ces derniers sont à rendre à la pharmacie pour une élimination adéquate.
- Attention, les médicaments spécifiques à un participant en cours de traitement sont mis séparément des autres produits afin d'éviter toute confusion. Le nom de l'enfant et le nom du médicament doit apparaître sur le produit spécifique. Ces médicaments seront remis aux parents après les activités.

LA TROUSSE DE SOINS OU « DE SECOURS » : À EMPORTER À L'EXTÉRIEUR

La trousse de soins, facilement transportable, ne comprendra que le matériel minimum, indispensable lors d'excursions, de sorties dans les bois, etc.

Elle est constituée des éléments de base nécessaires pour bien réagir aux incidents pouvant intervenir lors d'une balade ou d'un jeu extérieur, contenus dans un sac facilement transportable (un sac banane par exemple).

En plus de la trousse, pensez toujours à prendre de l'eau potable lors des sorties extérieures en cas de déshydratation ou pour le nettoyage d'une plaie.

Il est également important de vérifier régulièrement l'état de la trousse et de la réapprovisionner si nécessaire avec les éléments de la boîte de soins.

Chaque groupe disposera d'une trousse de soins et l'emportera dès qu'il s'éloignera de l'endroit central de la structure d'accueil.

CONTENU-TYPE DE LA TROUSSE DE SOINS OU « DE SECOURS »

- Antiseptique
- Flapules de sérum physiologique
- Compresses stériles en emballages individuels
- Assortiment de pansements hypoallergéniques
- Bandes de gaze élastiques ou bandes Velpeau
- Pince à épiler
- Pince à tiques
- Tampons alcoolisés ou désinfectant pour le petit matériel
- Gants à usage unique
- Couverture de survie
- Listes des numéros utiles
- Pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien)

Facultatif, en fonction des sorties, de la saison et de la météo :

- Pansements pour les ampoules
- Thermomètre
- Crème solaire



Contenu-type de la trousse de soins ou « de secours »

Lors d'une visite chez le médecin ou lors d'un passage à l'hôpital, pensez à vous munir des documents suivants :

- La fiche de santé du participant,
- Sa carte d'identité (ou une copie de celle-ci)/sa carte ISI+/une vignette de mutuelle,
- Une déclaration d'accident, s'il s'agit d'un accident,
- Les papiers d'identité de l'accompagnant.

En cas d'accident, même bénin, **pensez toujours à remplir une déclaration d'accident** et la transmettre à l'assureur dans les 48 heures, même de l'étranger.

Renseignez-vous auprès de votre responsable ou, si nécessaire, auprès de l'assureur lui-même, pour savoir ce qui doit faire l'objet d'une déclaration d'accident et ce qui n'est pas couvert.

Modèle de MODE D'EMPLOI de la boîte de soins ou « de secours » :

CONTENU DE LA BOÎTE DE SOINS	UTILISATION
Alcool 70°	Désinfection du petit matériel
Pince à épiler	Retrait des échardes
Savon doux	Nettoyage d'une plaie
Gants de toilette jetables ou carrés de tissus propres	Nettoyage d'une plaie
Antiseptique	Désinfection d'une plaie
Sérum physiologique	Nettoyage des yeux et des oreilles
Bande gaz élastique	Maintien d'un pansement
Compresse stériles	Désinfection d'une plaie si nécessaire Protection d'une plaie ouverte
Bande Velpeau	Soutien d'une articulation Maintien d'un pansement
Aiguilles	Perçage des cloques
Épingles de sécurité/sparadrap	Fixation d'une bande Velpeau
Pansements hydro-colloïdes	Protection d'une brûlure ou d'une ampoule
Pommade calmante	Soin d'une piqûre d'insecte
Paracétamol	Anti-douleur et anti-fièvre (cas particuliers voir Chapitre 5 Bosse et bobos)
Compresse à refroidir	Soin d'un hématome, d'une piqûre d'insecte, d'une entorse, d'un torticolis...
Grand foulard ou triangle de coton	Emballage d'un membre

Fiche santé

PRÉNOM et **NOM** du participant :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

Téléphone : E-mail :

Nom de la mutuelle :

Vignette de mutuelle :

(COLLER ICI)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

3ème personne à contacter si les deux premières sont injoignables :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom et n° de téléphone du médecin du participant :

.....

Le participant peut-il participer aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation...)

.....

Raisons d'une éventuelle non-participation :

.....

Sait-il/elle nager ? TB / B / Moyen / Difficilement / Pas du tout

A-t-il/elle peur de l'eau ? Oui / Non

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité ?
(Ex. : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental, interventions médicales...).

Indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....

.....

.....

Le participant est-il vacciné contre le tétanos ? Oui / Non / En quelle année ?

Le participant est-il allergique ou intolérant à certaines substances, aliments ou médicaments ? Oui / Non

Si oui, lesquels?

.....

.....

Quelles en sont les conséquences ? Quelle réaction avoir ?

Le participant doit-il suivre un régime alimentaire ? Si oui, lequel ? Spécifiez

Autres renseignements que vous jugez importants de signaler (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...)

En cas de traitement médical en cours, le participant doit disposer des médicaments nécessaires pour toute la durée du séjour. Ils doivent être confiés au responsable avec toutes les indications utiles (nom du médicament, dose et durée du traitement). Une prescription médicale est indispensable.

Selon les cas : Le(s) parent(s) signataire(s) prend conscience que la structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour l'administration de médicament.

Remarque importante concernant l'usage de médicaments :

Les encadrants disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : paracétamol, antiseptique, pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par les responsables de l'accueil ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

Traduction anglaise : "I hereby agree that, during the stay of my child, the responsible for the activity or its medical service may take any required measure in order to provide adequate healthcare to my child. I also grant the local doctor the right to take any urgent and indispensable decision in order to ensure the health of my child, even in case of surgery."

La date et la signature du parent/tuteur.



Cadre d'utilisation de ces informations :

Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs et le cas échéant par les prestataires de santé consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment.

PROPOSITION D'AUTORISATION PARENTALE

- Concerne tous les participants qui ont moins de 18 ans, même les encadrants.
- A remplir et à signer par les parents/tuteurs.
- A faire certifier par la commune en cas de séjour à l'étranger.
- A confier au responsable du groupe.



Autorisation parentale

Nom de l'organisme :

Adresse complète :

Animateur ou du coordinateur responsable du groupe : (prénom, nom).....

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

père / mère / tuteur autorisé (prénom, nom du participant).....

à participer à l'activité (la citer) :

qui se déroulera du/...../..... au/...../..... à(localité)

en (pays).

Durant cette période :

Je le/la place sous la garde de ses encadrants.

Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.

Au cas où son état de santé réclamait une décision urgente et/ou vitale et à défaut de pouvoir être contacté(e) personnellement, je laisse toute initiative au médecin ou au chirurgien sur place de poser tout acte indispensable et en fonction de la gravité de la situation.

Et sa traduction anglaise :

"During the above-mentioned period:

She/He will be under the authority and responsibility of his/her staff.

I agree that only the drugs listed on the medical card may be given, exclusively when required.

Should her health require an urgent decision and I cannot be reached personally, then I grant the doctor or surgeon the right to take that required decision."

Date et signature :



Prescription médicale

A compléter par le médecin si l'enfant doit prendre un médicament

Prénom et nom du participant :

Adresse :

Téléphone :

PRESCRIPTION MEDICALE

Je soussigné/e Docteur en médecine,

Atteste que (nom prénom du participant) a besoin de prendre les médicaments mentionnés ci-dessous durant l'activité suivante

Qui se déroulera du/...../20..... au/...../20.....

à(localité)

Nom du médicament :

Principe actif :

Mode d'administration :

Dosage :

Fréquence :

Durée du traitement :

Nom du médicament :

Principe actif :

Mode d'administration :

Dosage :

Fréquence :

Durée du traitement :

Fait à, le/...../20.....

Cachet et signature du médecin :